

## FICHE D'INFORMATION – Procédure de déclaration d'accident

### Champ d'application du présent document

Ce document décrit les étapes à respecter pour déclarer (A) un accident corporel, couvert par l'assurance Accidents Corporels ou (B) un accident matériel, couvert par la Responsabilité Civile.

### Procédures

#### A. Accidents corporels

1. **Remplissez** le formulaire « **Déclaration d'accident corporel** », téléchargeable sur le site de la LFBTA à l'endroit où vous avez trouvé le présent document ([www.lfbta.be/article103.html](http://www.lfbta.be/article103.html)).
2. **Scannez** le document et **envoyez-le** au secrétariat administratif, éventuellement accompagné de tout document utile (certificat médical par ex.).

Courriel : [info@lfbta.be](mailto:info@lfbta.be)

#### B. Accidents Matériels (RC)

Préambule : Compte tenu de la grande variété de cas possibles, il n'existe pas de formulaire émis par Ethias pour déclarer un accident en RC. En pratique, une simple déclaration sur papier libre peut suffire. Cependant, afin de vous aider à structurer la demande, vous pouvez employer le formulaire mis à votre disposition par la LFBTA. Il requiert l'usage de Microsoft Word ou d'un programme de traitement de texte compatible (la compatibilité n'est cependant pas assurée par la LFBTA). En cas de problème, rabattez-vous sur la déclaration sur papier libre.

1. **Remplissez** le formulaire « **Déclaration d'accident matériel** », téléchargeable sur le site de la LFBTA à l'endroit où vous avez trouvé le présent document ([www.lfbta.be/article103.html](http://www.lfbta.be/article103.html)).
2. **Scannez** le document et **envoyez-le** au secrétariat administratif.

Courriel : [info@lfbta.be](mailto:info@lfbta.be)

3. **Joignez-y**, s'il en est, toutes photos utiles ou devis de réparation relatifs aux dommages

Un conseil : soyez complet, mais concis et précis. Il n'est pas utile d'écrire un roman, simplement relater les faits et les conséquences de ceux-ci.

## VERSIONS

| <u>Date</u> | <u>Version</u> | <u>Auteur</u> | <u>Remarques</u>                                                                                                                                    |
|-------------|----------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15-10-2018  | 1.0            | TN            | Version initiale                                                                                                                                    |
| 15-05-2019  | 2.0            | TN            | Ajout de la procédure en cas d'accidents en RC                                                                                                      |
| 21-03-2023  | 3.0            | TN            | Modifications coordonnées Secrétaire générale                                                                                                       |
| 01-07-2024  | 4.0            | TN            | Procédure modifiée et simplifiée.<br>Les déclarations sont désormais encodées par le secrétariat administratif de la LFBTA sur l'Intranet d'Ethias. |

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl – N° d'entreprise 0443.097.681  
Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles  
Secrétariat (tous courriers) : Avenue Charles Quint 55 à 1300 Wavre  
+32 2 318 55 00 – [info@lfbta.be](mailto:info@lfbta.be) – [www.lfbta.be](http://www.lfbta.be) – Banque BNP BE73 0016 5476 7860